

Dossier de presse
13 décembre 2017

Plan Santé Régional Environnement Occitanie 2017-2021



Pour un **environnement**
favorable à la **santé**
en **Occitanie**



ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

Dossier de presse - 13 décembre 2017

Environnement d'aujourd'hui, santé de demain

La qualité de l'environnement est un déterminant de notre santé. L'organisation mondiale de la santé résume cet enjeu par la formule "environnement d'aujourd'hui, santé de demain". Le lien entre environnement et santé est d'ailleurs une préoccupation grandissante pour nos concitoyens

Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie (PRSE) vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de nombreux polluants.

Toute la population est concernée par des expositions multiples : qualité de l'air extérieur ou intérieur, qualité de l'eau, pollution des sols, pollens, moustiques vecteurs de maladies, bruit... Un environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue à une meilleure qualité de vie. A l'inverse, la dégradation de l'environnement joue un rôle dans la génération d'inégalités de santé, qu'elles soient sociales ou territoriales. A travers la propagation de moustiques vecteurs de maladies ou de plantes allergisantes, les effets du changement climatique se font sentir dès aujourd'hui. Ils doivent être analysés, anticipés et pris en compte par les pouvoirs publics afin de préserver notre environnement et notre santé.

Repères page **2**

**Le plan national santé
environnement** page **3**

**Le plan régional santé
environnement Occitanie** page **4**

**Les 4 axes du PRSE3
en Occitanie** page **6**

Le plan en actions page **7**

Repères

Pour un **environnement**
favorable à la **santé**
en **Occitanie**



Le moustique tigre, vecteur potentiel de maladies infectieuses, est désormais **présent dans l'ensemble de nos 13 départements.**



L'OMS estime que **24 % des maladies dans le monde sont causées par des expositions environnementales évitables.**



Une diminution de concentration de particules fines (PM2.5) au niveau de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ c'est **2 800 décès prématurés évités** en Occitanie.

x2

En France en 30 ans, le nombre de nouveaux cas de cancers a doublé,
6 cancers prioritaires peuvent être liés à des causes environnementales.



1 jeune sur 4
se préparant à entrer sur le marché du travail présente un **déficit auditif pathologique.**



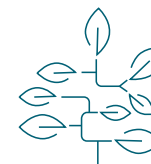
2 fois plus de personnes allergiques aux pollens qu'il y a 35 ans.



97 % de la population de la région est alimentée par **une eau de consommation bactériologiquement conforme.**



70 à 90 % de notre temps passé dans des espaces clos dont la pollution intérieure est **2 à 5 fois supérieure** à la pollution extérieure.



L'implantation et la propagation récente de l'ambrosie en Occitanie une plante très allergisante.
Près de 50 % des communes touchées par la propagation dans le Gard, 5 à 20% dans les autres départements.

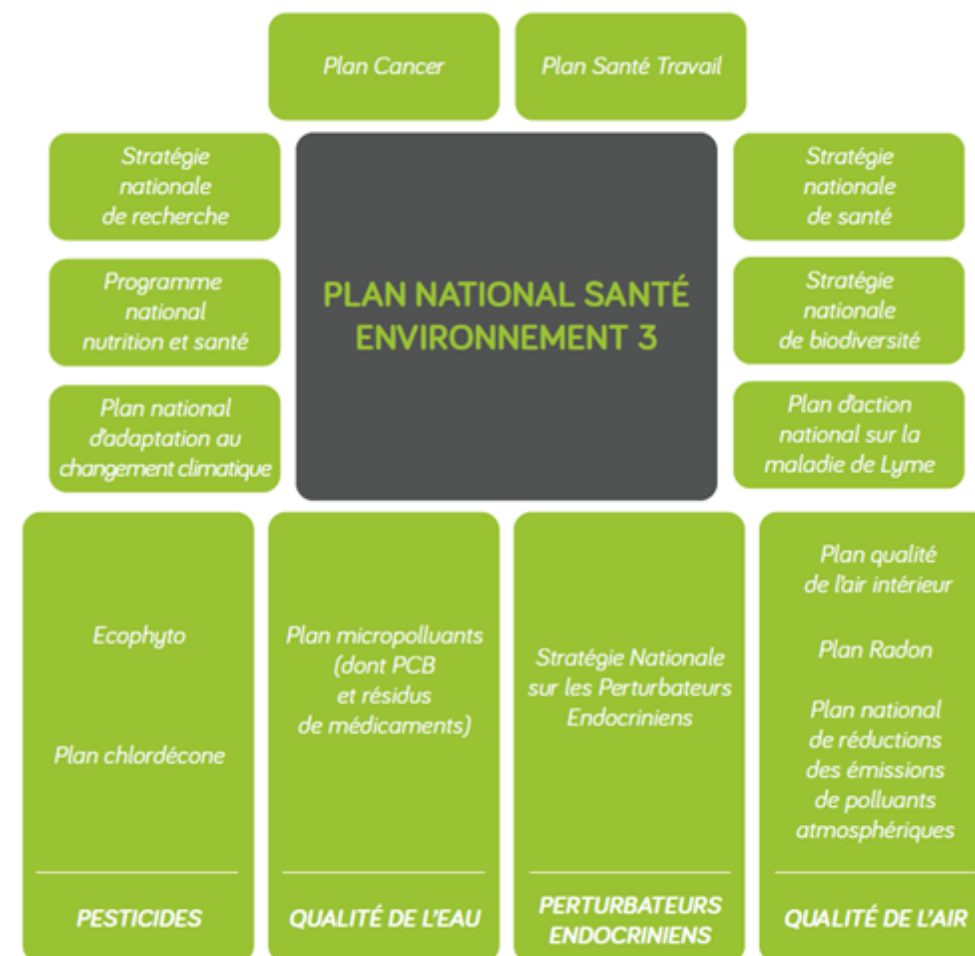
Le plan national santé environnement

Un plan au croisement des politiques publiques

Le 3^{ème} plan national santé environnement (PNSE3)¹, publié en novembre 2014, établit une feuille de route gouvernementale pour réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé.

Le PNSE3 n'est pas un plan autonome mais se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. Il interfère avec plusieurs politiques publiques existantes ayant pour objet la réduction des facteurs de risques environnementaux, en particulier celles concernant les émissions de polluants dans l'air (PREPA) et dans l'eau (plan micropolluants), la gestion des sols pollués, l'exposition au bruit, au radon (plan radon)..., mais également avec celles portant sur d'autres facteurs tels que les pathologies (plan cancer), le travail (plan santé travail) ou l'alimentation (programme national nutrition santé). Contrairement au précédent PNSE, le troisième PNSE comprend plusieurs actions en lien avec la qualité de l'alimentation. Les PNSE3 définit des actions à mener au niveau national voire international et des actions à décliner en région. Si le développement de connaissances plus précises et la conduite de programmes de recherches relèvent du plan national, de nombreuses actions de communication, de sensibilisation et de formation sont plutôt déclinées dans les PRSE

¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-et-plans-regionaux-sante-environnement>



Le plan régional santé environnement

Construction et mise en œuvre : une dynamique partenariale

Le 3^{ème} Plan régional santé environnement est adopté pour 5 ans en complément d'autres plans et programmes régionaux concernant la santé environnement.

Co-piloté par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL), il a été élaboré à partir d'un [état des lieux de la santé environnementale](#) des deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées réalisé par l'ORMIP². Sous l'impulsion du Groupe Régional Santé Environnement³, plusieurs ateliers thématiques ont permis la détermination des priorités et les propositions d'actions. Le résultat de ces échanges a ensuite été soumis à une consultation publique en juillet 2017.

Collectivités, professionnels de la santé et de l'environnement, partenaires institutionnels et économiques, syndicats, associations ou encore usagers, au total, ce sont plus de 140 acteurs régionaux qui se sont mobilisés pour construire cette nouvelle feuille de route, première du genre pour la nouvelle région Occitanie.

La dynamique impulsée pour l'élaboration du plan doit être maintenue pour sa mise en œuvre. La baisse des expositions et l'adoption de comportements favorables à la santé passent par la mobilisation de tous : professionnels de santé, collectivités, corps enseignants, associations, ... Pour susciter et soutenir les initiatives, des appels à projets seront lancés sur les différentes thématiques. Le GRSE continuera de se réunir pour assurer le suivi du plan tandis que toutes les contributions seront intégrées sur [un site internet dédié](#)⁴ qui est d'ores-et-déjà accessible.



² Santé environnementale en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées – ORMIP - Février 2016

³ Le GRSE est une instance présidée par Mme la professeure Hélène Fenet et rassemblant des partenaires regroupés au sein de 6 collèges : État, collectivités territoriales, associations, salariés, employeurs et représentants du monde économique et personnes qualifiées

⁴ www.occitanie.prse.fr

Le plan régional santé environnement

Un plan adapté aux problématiques locales

Le PRSE prend en compte les problématiques locales. Certaines sont communes à l'ensemble de notre région (l'ambroisie, le moustique tigre, la vulnérabilité des ressources en eau...). D'autres sont plus spécifiques à certains territoires (le radon, les anciens sites miniers...).

La région Occitanie est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique avec la plus importante hausse de températures projetée à l'horizon 2050. Des impacts sont redoutés sur la pollution atmosphérique, sur le nombre de maladies infectieuses, le nombre d'allergies liées aux pollens, sur la qualité des ressources en eau, notamment. C'est pourquoi parmi les 14 actions du PRSE, 5 concourent à l'adaptation au changement climatique et 3 actions concourent à réduire les inégalités territoriales de santé.

L'action publique régionale en santé-environnement dépasse le seul cadre du PRSE. L'inspection des installations classées contrôle les rejets industriels.

L'inspection du travail veille à la santé au travail. L'ARS porte les missions transversales en santé environnement, notamment le contrôle sanitaire de l'eau de consommation humaine et en partenariat avec la DREAL, la lutte contre l'habitat indigne.

En complément, des dispositions favorables à la santé-environnement se trouvent dans le plan Ecophyto II, le plan régional santé au travail ou encore les plans de protection de l'atmosphère des agglomérations de Toulouse, Montpellier ou Nîmes.

Dans un objectif de visibilité et de cohérence d'ensemble, un suivi des actions de santé-environnement porté régionalement par les principaux plans et acteurs sera organisé dans le cadre du PRSE.

Le plan régional santé environnement

4 axes pour un environnement favorable à la santé en Occitanie

Ce plan s'articule autour de 4 axes déclinés en 14 actions et 37 mesures qui seront mises en œuvre dans les cinq années à venir.

Axe 1
RENFORCER
L'APPROPRIATION
DE LA SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
POUR LES
CITOYENS



Axe 2
PROMOUVOIR
UN URBANISME,
UN AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DES MOBILITÉS
FAVORABLES
À LA SANTÉ



Axe 3
PRÉVENIR
OU LIMITER
LES RISQUES
SANITAIRES
EN MILIEUX
EXTÉRIEURS



Axe 4
PRÉVENIR
OU LIMITER
LES RISQUES
SANITAIRES
DANS LES
ESPACES CLOS



Le plan en actions

Le PRSE aborde un grand nombre de problématiques, certaines communes à l'ensemble de notre territoire (l'ambroisie, le moustique tigre, la vulnérabilité des ressources en eau...), d'autres plus spécifiques à certains territoires (le radon, la bactériologie des eaux distribuées, la gestion des anciens sites miniers...). Le plan régional met aussi en avant la nécessité d'une meilleure appréhension de la santé environnement par les habitants. Comprendre nos interactions avec l'environnement et comment influencer positivement sur nos milieux de vie : nos comportements individuels sont aussi un gage de meilleure santé.

Zoom sur : l'éducation à la santé-environnement



Les différents plans régionaux et nationaux ont mis en évidence un déficit de connaissance et d'intégration de la notion de santé environnement et des enjeux qui s'y rapportent. Pour y remédier, dans le cadre du PRSE2, l'association Graine LR a été sélectionnée lors d'un appel à projets pour construire et animer un réseau destiné à tout acteur en situation d'informer, d'instruire ou de former des publics concernant des enjeux liés à la santé-environnement. La création de ce réseau a notamment permis le déroulement de journées de sensibilisation et de partage d'expériences (Habitat, Air, Agriculture, Alimentation, Santé, Environnement). Près de 1900 acteurs (associations, pédagogues, institutions et collectivités locales,...) y ont participé.

1 900 acteurs
de la santé
environnement déjà
sensibilisés et relais
auprès du public

Pour soutenir cette démarche dans la durée, une plateforme d'échanges entre les acteurs a été créée (mise à disposition d'outils, bibliographies, référentiels...) ainsi que des outils (outil OSER ! qui comprend des fiches thématiques, des conseils méthodologiques, des fiches d'activités éducatives).

Cette démarche d'échange avec les acteurs de l'éducation populaire sera poursuivie et enrichie dans le cadre du PRSE3 avec de nouveaux acteurs et avec des actions plus spécifiques vers les professionnels de santé et les collectivités territoriales.

Par ailleurs, la création d'un « **Baromètre de la santé environnementale** » permettra d'évaluer la connaissance des perceptions, opinions et comportements de la population d'Occitanie. En fonction de ces résultats (représentations qu'ont les habitants de leur environnement, perception des risques sanitaires liés aux différents facteurs environnementaux, opinions,...), les orientations des actions de sensibilisation seront adaptées.

Le plan en actions

Zoom sur : les établissements accueillant des enfants



Les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche. Les établissements qui les accueillent doivent leur offrir un environnement sain.

Ce qui a été fait

En Occitanie, 205 établissements scolaires ont bénéficié de diagnostics environnementaux (qualité de l'air et sol) depuis 2010. Ces établissements ont été ciblés dans le cadre de deux campagnes de diagnostics de la qualité de l'air dans les établissements sensibles (crèches, écoles, lycées) situés à proximité d'anciens sites industriels potentiellement pollués (Action 19 du PNSE2).

99 établissements ne posaient pas de problème, 99 ont dû ajuster leurs usages à l'état des sols et 7 établissements ont fait l'objet de travaux permettant de réduire et de maîtriser l'exposition des enfants. Les résultats de ces mesures ont été transmis au fur et à mesure aux collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités en tant que maîtres d'ouvrage de ces établissements, pour qu'elles en tirent, si besoin, les conséquences.

Des diagnostics sont encore en cours et devraient se terminer en 2018. Les documents élaborés sont disponibles en ligne.

→ Un exemple en Midi-Pyrénées : Le collège Amans-Joseph Fabre à Rodez a été identifié comme présentant sur une zone des pollutions des sols au plomb. Le préfet de l'Aveyron a réuni un comité de pilotage en novembre 2013. La directrice de l'établissement a mis en place des barrières pour limiter l'accès des enfants aux sols pollués et le conseil départemental a mis en place une dalle en béton afin de supprimer le risque.

→ [Un bilan](#)⁵ :

Comment agir ?

La loi Grenelle 2 prévoit de rendre obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux clos ouverts au public. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est progressive et la première échéance arrive le 1er janvier 2018 pour les écoles élémentaires et les crèches.

Au-delà de ces 205 établissements qui étaient susceptibles de poser problème, le PRSE prévoit de sensibiliser tous les gestionnaires et personnels d'établissements qui accueillent des enfants à la qualité de l'air intérieur (QAI).

Sur la durée du plan, le GRSE s'attachera à suivre le nombre d'actions de formations effectuées, ainsi que le nombre de gestionnaires d'établissements sensibilisés.

⁵ <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/diagnostic-des-sols-dans-les-lieux-accueillant-des-a22351.html>

Le plan en actions

Zoom sur : santé environnement et aménagement

Les choix d'aménagement ont un impact sur notre santé : la construction de pistes cyclables favorise l'activité, l'entretien de parcs ou fontaines peut limiter la propagation de moustiques tigres... En promouvant la densification de zones desservies par les transports en commun, le projet de PLUIH de Toulouse Métropole concourt par exemple à limiter la circulation, et donc l'exposition de la population à la pollution atmosphérique.

Constatant que les liens entre urbanisme, aménagement du territoire, mobilité et santé restent sous-estimés, le PRSE (axe 2), vise à faire en sorte que les enjeux sanitaires et environnementaux soient intégrés à chaque étape des projets et opérations d'aménagement urbain et de développement des mobilités alternatives, quelle que soit leur échelle territoriale et au-delà des obligations réglementaires.

Comment agir ?

Le PRSE prévoit des actions de sensibilisation des différents acteurs : collectivités territoriales, professionnels de la planification en urbanisme, maîtres d'œuvre.



Cette sensibilisation passera par l'identification et le partage de bonnes pratiques ou de guides. Outre [le site internet](#)⁶, la communication devra s'appuyer localement sur les collectivités, à travers des réunions d'information ou à travers un réseau d'acteurs relais.

La mobilisation des acteurs passera également par le lancement d'appels à projets. Un premier appel à projet ciblera par exemple les initiatives locales favorables aux mobilités actives. Une collectivité, une entreprise ou une association qui encourage les déplacements à pied ou à vélo de façon innovante pourrait dans ce cadre bénéficier d'un financement. S'il ne vise pas à financer des projets nécessitant des travaux (couverts par d'autres dispositifs de soutien), un tel appel à projet doit surtout susciter des idées nouvelles et transposables et les partager largement. Cet appel à projets sera à construire en 2018, en lien notamment avec l'ADEME et les collectivités.

Le suivi du nombre de plans locaux d'urbanisme qui intégreront les enjeux de santé-environnement permettra de mesurer, sur la durée du plan, l'efficacité de ces actions de sensibilisation.

^{6 6} www.occitanie.prse.fr

Le plan en actions

Zoom sur : le risque radon



Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches.

Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme «
cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès). Selon la nature géologique du sous-sol certains secteurs géographiques sont plus touchés que d'autres ; en région Occitanie, 1040 communes sont potentiellement concernées.

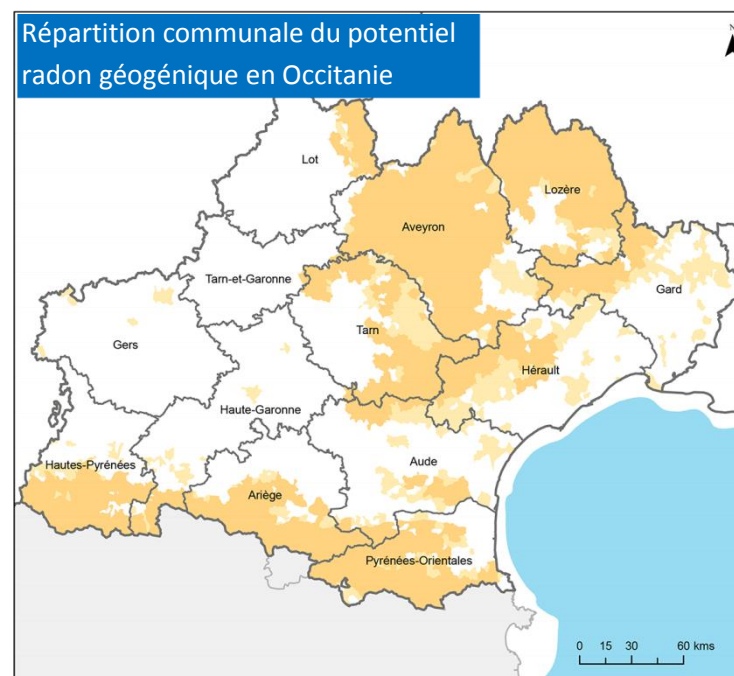
Comment agir?

Des méthodes simples de prévention permettent, soit de limiter son entrée dans les locaux, soit de l'évacuer pour limiter sa concentration dans l'air (ventilation). De plus, cette dernière solution permet d'assainir de manière globale la qualité de l'air intérieur des locaux.

Dans le PRSE 2, une démarche de sensibilisation au risque radon a été menée dans les départements du Lot, du Tarn et des Hautes-Pyrénées. Le PRSE 3 élargi

la démarche dès l'hiver 2017-2018 : l'Agence Régionale de Santé, organise une campagne de distribution de kits de mesure du radon dans les départements : Aveyron, Lozère, Lot, Tarn, Gard, Pyrénées-Orientales et Hautes-Pyrénées. 1 000 dosimètres vont être mis gratuitement à disposition du public par l'ARS pour que chaque foyer volontaire puisse effectuer des mesures dans son habitation. Selon les départements, différents opérateurs relaient cette campagne (Espace info énergie, ADIL, CAUE, associations...). Chaque foyer volontaire qui pose un dosimètre dans son logement sera informé du résultat de mesure. En cas de concentration située au-dessus de la valeur de référence, un accompagnement sera proposé.

**1 000 dosimètres vont
être mis gratuitement à
disposition du public
par l'ARS pour que
chaque foyer volontaire
puisse évaluer le risque
RADON dans son
habitation.**



Le plan en actions

Zoom sur : les risques auditifs



Les expositions sonores représentent une des causes majeures de déficit auditif chez les jeunes de moins de 25 ans. Un jeune sur quatre entrant sur le marché du travail présente un déficit auditif pathologique. Si l'exposition est prolongée ou répétée, elle peut entraîner des lésions graves du système auditif, qui peuvent être irréversibles et responsables de troubles définitifs. L'oreille peut être endommagée bien avant que l'on ne ressente une quelconque douleur. Les risques auditifs chez les jeunes sont de plus en plus fréquents, d'où le rôle important de la prévention.

Comment agir ?

Des actions ont déjà été menées dans les deux PRSE2 des ex régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Ces actions seront étendues, le PRSE 3 Occitanie prévoit des actions ciblées de sensibilisation à la fois des professionnels de santé et des parents à la prévention des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée chez les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Grâce aux professionnels de santé sensibilisés pour devenir des « ambassadeurs » de la santé auditive (sages-femmes, auxiliaires puéricultrices.) 82 000 brochures par an seront distribuées dans 56 maternités d'Occitanie lors du dépistage néonatal de la surdité.

A destination des 9-12 ans et des 13-18 ans en 2017 : 65 concerts pédagogiques de sensibilisation aux risques liés à l'écoute de musiques amplifiées seront organisés sur l'ensemble de la région Occitanie. Ces concerts pédagogiques seront poursuivis et déployés annuellement pour toucher un maximum de jeunes.



This image shows a full page of blank handwriting practice paper. It features approximately 20 evenly spaced, horizontal light blue lines across the entire width of the page. The background is plain white, providing a clear guide for letter height and placement. There are no margins, text, or other markings present.

[illegible]

Pour un **environnement**
favorable à la **santé**
en **Occitanie**



DREAL Occitanie

Cité administrative Bât. G
1 rue de la cité administrative CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9

www.occitanie.developpement-durable.fr



ARS Occitanie

26-28 Parc club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel CS 30001
34067 Montpellier Cedex

www.occitanie.ars.sante.fr